



BP. : 13904 Yaoundé Tél. : 22-30-55-66 / 22-30-55-67

*Dir. ee
c. e. (Nyankie)
4
27-11-11*

**RESOLUTION DU CONSEIL DE DIRECTION
SESSION ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2011**

RESOLUTION N° 2011/026/OBC/CD

Le Conseil de Direction, après examen, prend acte, à l'unanimité des membres présents, des résolutions du Conseil des Examens, session ordinaire du 05 décembre 2011, et recommande leur application.

Yaoundé, le 20 DEC. 2011

Le Secrétaire de séance

La Présidente de séance

[Signature]



[Signature]

MBATSOGO Zacharie

Mme NDOUMBE MANGA Catherine

RESOLUTIONS DU CONSEIL DES EXAMENS
 (Session ordinaire du 05 décembre 2011)

RESOLUTION N° 001/2011/CE/OBC

DE LA REDUCTION DES ERREURS D'ANONYMAT ET DE LA LUTTE
 CONTRE LA FRAUDE

Compte tenu d'une part, de l'ampleur grandissante des erreurs d'anonymat entraînant la confusion des résultats des candidats et, d'autre part, la fraude qui se manifeste par échange des documents,

le Conseil des Examens propose que les mesures suivantes soient adoptées pour lutter contre ces phénomènes :

- obtenir que les candidats écrivent leur nom et n° de table sur les papiers brouillons et les intercalaires dès réception, puis procéder au contrôle toutes les 15 mn, pendant le déroulement de l'épreuve ;
- élaborer un guide pratique d'anonymat des copies et en têtes à intégrer au confidentiel du chef de secrétariat ;
- organiser des sessions de formation des chefs et membres de secrétariat pressentis au début du 2° ou du 3° trimestre, avec travaux en atelier, avant de choisir les plus aptes à cette fonction (rappel) ;
- remplacer la mention « *téléphone interdit en salle* » en dessous de l'icône frappée de la croix de Saint André par « *téléphone interdit au sous-centre d'examen* » ;
- revoir le programme du Service Informatique de manière à attribuer un même numéro matricule à un candidat, ce pour tous les examens OBC présentés afin de sécuriser l'identité de chaque candidat dans la base des données.

RESOLUTION N° 002/2011/CE/OBC

DES LISTES PROVISOIRES ET DEFINITIVES

Constatant que certains dysfonctionnements trouvent leur origine au niveau des listes,

le Conseil des Examens propose les mesures suivantes :

- la mise à disposition des listes provisoires au plus tard dix (10) jours avant le départ des élèves en congé du deuxième trimestre afin de permettre aux candidats de réagir à temps ; ces listes provisoires doivent tenir compte des candidats fraudeurs suspendus aux examens des sessions antérieures ;

- un contrôle rigoureux des listes définitives qui tiendront compte des choix des candidats aux épreuves facultatives et de leur aptitude aux épreuves d'Education Physique et Sportive (EPS) ; en conséquence, les listes des candidats faisant office de relevés de notes d'EPS devront être éditées sur la base des listes définitives afin de minimiser les erreurs d'aiguillage et les omissions des noms.

RESOLUTION N° 003/2011/CE/OBC

DES TEXTES REGISSANT LES EXAMENS

Suite aux vides constatés d'une part, dans la gestion de l'examen BP Couture « *flou* » et d'autre part, des notes d'EPS et d'épreuves facultatives.

le Conseil des Examens suggère avec insistance :

- la mise à disposition par l'Inspection Générale des Enseignements du règlement de l'examen BP Couture « *flou* » ;

- la révision des textes et la publication de la grille de bonification des excédents de points de l'EPS et des épreuves facultatives aux examens Baccalauréats et Brevets de Technicien ;

RESOLUTION N° 004/2011/CE/OBC

DES CORRECTIONS

Compte tenu du nombre important de copies à revisiter par les chefs de salle de correction,

le Conseil des Examens demande qu'il leur soit accordé deux jours supplémentaires afin de leur permettre de bien accomplir leur travail.

RESOLUTION N° 005/2011/CE/OBC

DE LA SECURITE SANITAIRE DES CANDIDATS

Afin de préserver la santé des candidats et prévenir les risques d'accidents dans les ateliers lors du déroulement de la pratique,



le Conseil des Examens propose que les chargés de mission concernés veillent au respect strict des mesures de sécurité pendant le déroulement de la pratique en exigeant le port des cache-nez pour les menuisiers, des lunettes de sécurité pour les soudeurs, des chaussures isolantes pour les électriciens...

RESOLUTION N° 006/2011/CE/OBC

DE LA QUALITE DES TRAVAUX DE DELIBERATION

Compte tenu des dysfonctionnements et des erreurs de décision liés aux travaux de délibération rencontrés lors de la vérification desdits travaux à l'OBC,

le Conseil des Examens propose ce qui suit :

- revoir les attributions du chargé de mission en lui conférant un rôle plus pointu pendant les délibérations, notamment, celui de veiller au respect strict de l'exécution du chronogramme des activités du président de jury ;

- préciser à l'intention du président de jury, les opérations de vérification d'une part, des en-têtes, des copies, des procès-verbaux de surveillance, et d'autre part, de décodage et de report de l'anonymat dans les procès-verbaux de délibération afin de s'assurer de la justesse des informations avant le report des notes ;

- effectuer dans le cadre de la prévention du contentieux, une dernière vérification des copies de tout candidat régulier admis à être délibéré et ayant obtenu une moyenne annuelle $\geq 11/20$ dans le livret scolaire puis s'assurer de la conformité des résultats des bordereaux avec ceux des procès-verbaux (faire attention aux noms, aux absents, à l'homonymie et au nombre des candidats).

- conserver les codes d'anonymat des candidats inscrits dans les procès-verbaux pour des besoins de vérifications ultérieures.

RESOLUTION N° 007/2011/CE/OBC

DES FINANCES

Compte tenu de la désaffection de plus en plus observée des intervenants à participer à certaines phases des examens,

le Conseil des Examens propose la revalorisation des vacations de surveillance et de délibération de 1 000 F à 1 500 F/demi-journée ;

RESOLUTION N° 008/2011/CE/OBC

DES SANCTIONS

le Conseil des Examens suggère que des titres de récompense du genre « *lettre d'encouragement ou de félicitations...* » soient adressées aux enseignants méritants qui se sont particulièrement distingués au cours d'une session, pour ne pas donner l'impression que la sanction n'est que répressive.

Yaoundé, le 05 DEC. 2011

Le Secrétaire de Séance,



Geographe
Professeur des Lycées



Le Président de Séance,


Dr. Abatsogo Rachatsi